



**COMPTE-RENDU VALANT PROCES VERBAL  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 13 JANVIER 2022 A 20 H 30**

---

**Présents :** MM. CALAS Franck, CHAMPION Jean-Pierre, DE CLAVIERE Eric, MABRU Philippe, MARTINEZ Frédéric, THÊTE Camille, POULAIN Christophe, QUILLIEN Alexandre, REY Didier, ROBERT Magali, ROLLET Jocelyne, VANNIER Thomas formant la majorité des membres en exercice

**Absent (e)s / Pouvoir(s) :** CHABANON Thierry, KNEPERT Marie-Laure (pouvoir à Franck CALAS), PAULE Emilie (pouvoir à Thomas VANNIER),

**Monsieur le Maire,** Franck CALAS, ouvre la séance à 20h30.

**Secrétaire de séance :** Magali ROBERT

\*\*\*\*\*

Avant de commencer la séance, Monsieur Le Maire demande l'accord des membres du Conseil Municipal présents pour l'ajout d'un point à l'ordre du jour : demande de subvention au titre de la DETR pour le changement du mode de chauffage de la salle polyvalente.

L'ensemble des membres présents donne son accord.

Le compte-rendu valant procès verbal du 25 novembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

**Puis, selon l'ordre du jour :**

**I/D-2022-01-01 : Convention d'adhésion à la plateforme de dématérialisation avec le CDG 01**

Monsieur Le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, le Centre de Gestion de l'Ain propose la mise à disposition d'une plateforme de dématérialisation relatifs aux actes administratifs (ACTES) et des flux financiers (HÉLIOS) ainsi qu'un parapheur électronique. Cette plateforme est gérée par la société DOCAPOSTE. La commune est déjà adhérente.

Une procédure de mise en concurrence pour le renouvellement de la mise à disposition d'une plateforme de dématérialisation ACTES-HELIOS avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022, a été lancée et cette consultation est parvenue à son terme. L'offre retenue a été présentée par la société DOCAPOSTE pour une durée de 4 ans (2022-2025).

Pour les collectivités déjà adhérentes, rien ne change et seule la convention doit être renouvelée.

Monsieur Le Maire demande aux membres du Conseil de se prononcer au sujet de ce renouvellement.

Après en avoir délibéré, l'ensemble des membres présents à l'unanimité, accepte le renouvellement de la convention avec le CDG01 pour une durée de 4 ans et autorise Monsieur Le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

## II/ D-2022-01-02 : Exonération des loyers de juin/juillet/août 2022 à la SAS AMA

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été évoqué lors de l'établissement du bail de location-gérance du bar-restaurant « Le Cheval Blanc » entre la commune et la SAS AMA, la gratuité des mois de juin, juillet et août 2021 afin de faciliter leur installation.

La trésorerie de Châtillon demande l'établissement d'une délibération pour régularisation d'écritures comptables.

Monsieur le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur cette gratuité des loyers des mois de juin, juillet et août 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité approuve la demande exposée ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

## III/ D-2022-01-03 : Demande de subvention au titre de la DETR 2022 pour les travaux de changement de chauffage de la salle polyvalente

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que l'objectif de ce projet est de remplacer le chauffage actuel très énergivore par deux pompes à chaleur air/air réversible dans la salle polyvalente.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière au titre de la DETR 2022.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

<u>Financiers</u>	<u>Libellé</u>	<u>Montant HT</u>	<u>Taux</u>
DETR / DSIL	DETR	13 192.00	50.00 %
Union européenne			
Etat – autre			
Conseil régional			
Conseil départemental			
Fonds de concours CC ou CA			
Autres (à préciser)			
<b>Total subventions publiques*</b>		<b>13 192.00</b>	<b>50.00 %</b>
Fonds propres	/	13 193.00	50.00 %
Emprunts	/		
<b>Total autofinancement</b>		<b>13 193.00</b>	<b>50.00 %</b>
<b>TOTAL GENERAL HT</b>	<b>/</b>	<b>26 385.00</b>	<b>100.00%</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité adopte l'opération de remplacement du chauffage de la salle polyvalente, approuve le plan de financement prévisionnel, s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions et autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération

### Commentaires :

*Didier REY : Pour information ce changement de mode de chauffage ferait gagner environ 1/3 de la consommation électrique actuelle. Ce point a été confirmé par la Mairie de Dracé qui a opté pour le même type de chauffage.*

## IV/ Rapport des commissions

### Cadre et qualité de vie

Madame Jocelyne ROLLET informe que :

## 1 Urbanisme :

La commission continue à effectuer des conformités et à honorer divers rendez-vous (dossier concernant la coupe d'arbres, une agence immobilière concernant une propriété à Flurieux, etc....).

### Commentaires :

*Magali ROBERT : Concernant le changement de zonage de parcelles, seule la mairie est décisionnaire ?.*

*Jean-Pierre CHAMPION : Pour effectuer ce genre de modification il faudrait faire une révision du PLU actuel, ce qui n'est pas d'actualité pour le moment.*

## 2 Développement durable :

- L'opération « Broyage de sapins » a très bien fonctionné. Une trentaine de sapins a été déposée aux points de collecte. Après broyage, les copeaux seront utilisés pour le paillage des massifs de fleurs.

## 2 Bibliothèque :

- Suite au changement de la cuve de gaz, une conformité ERP a été effectuée. La commune n'ayant pas encore reçue le certificat, la livraison de gaz ne peut pas être déclenchée. Des chauffages d'appoint ont été installés.

- Une étude est en cours pour le changement ou pas du logiciel de la Bibliothèque.

- De nouvelles étagères, plus solides, vont être installées dans la boîte à livres. Un tri va être effectué.

## Gestion du Territoire

Monsieur Didier REY nous informe que :

- Le rendez-vous avec M. BRAILLON, architecte, concernant le projet d'un espace co-working au « Cheval Blanc », c'est révélé très positif.
- Des devis de leasing d'élagueuse ont été demandés. Une étude sera faite par la commission Administration générale afin de déterminer quel mode d'acquisition sera le plus adapté.
- Les locations d'une nacelle et d'une mini-pelle ont été planifiées.
- La dépose des illuminations est prévue du 17 au 20 janvier. Celles-ci seront testées et réparées si nécessaire. Une mise aux normes électriques des raccordements sera faite par les employés communaux (différentiels).
- Un paravent sera installé au Point d'Apport Volontaire.
- Le rapport sur la maintenance des bornes incendie a été reçu en Mairie. Seuls quelques petits travaux sont à prévoir (peinture, dégagement, etc....).
- La commune est toujours en attente de réponse des propriétaires au sujet des chemins disparus.
- Les agents techniques ont aménagés un nouveau le terrain vers le pigeonnier pour le fleurissement.
- L'entreprise C'BOIS MENUISERIE a livrée les rampes d'accès PMR pour l'école et la bibliothèque.
- Le rendez-vous prévu avec l'ONF, la sté FERMOB et le Club de rugby d'Oyonnax est toujours prévu le 21 janvier 2022 à 10h au Bois Dieu.

Didier REY nous informe que les réunions de travail ayant lieu le jeudi matin tous les 15 jours avec les agents techniques se dérouleront dorénavant le mercredi matin.

### Commentaires :

*Camille THETE : M. BRAILLON semble vraiment très motivé et propose de beaux projets.*

## Administration Générale

Monsieur Jean-Pierre CHAMPION nous informe que :



- Le compte administratif est en cours de finalisation. Une convocation sera envoyée d'ici la fin du mois de janvier pour l'étude de ce document et le dossier « Réalité Virtuelle ».
- Une société de dératisation a été missionnée sur Flurieux. Une dizaine de pièges (avec appâts) ont été installés.

Commentaires :

*Camille THETE : Comment ce fait-il qu'il n'y ai pas eu de communication à ce sujet ?*

*Jean-Pierre CHAMPION : Car la société intervient sur le domaine public.*

*Magali ROBERT : L'emplacement des pièges a été étudié de façon stratégique ?*

*Jean-Pierre CHAMPION : Oui tout à fait.*

Jeunesse et Affaires Culturelles

Monsieur Philippe MABRU nous informe que :

- Le bulletin municipal est en cours de préparation. Il remercie tout le monde pour leurs articles. Le bulletin devrait être prêt mi-février.
- Les cartes de vœux sont en cours de réalisation et distribuées prochainement.
- Sa commission se réunira le 27 janvier prochain

V/ Questions diverses

Monsieur le Maire tient à remercier les membres du CCAS pour la préparation et la distribution, le 8 janvier dernier, des paniers garnis.

Il informe les membres du conseil que :

- La fibre a été installée à la Mairie ainsi qu'à la bibliothèque.
- Le bulletin intercommunal est en Mairie et qu'il faudra le distribuer d'ici la fin du mois.
- Une rencontre a eu lieu entre la Sté de Chasse, l'association France Nature Environnement et Monsieur Le Maire, suite à une alerte environnementale déclenchée par un tiers. Il a été établi que le ball-trap n'aura pas lieu cette année.

Pour les années futures, les directives d'organisation de ball-traps sont en cours de changement. L'utilisation de cartouches en plomb risque d'être interdite et remplacée par des cartouches en acier. La Sté de Chasse s'interroge sur le devenir du ball-trap. Elle souhaite être partenaire de la commune pour la réalisation d'actions : plantations de haies bocagères, nettoyage de printemps, réhabilitation de mares, etc....

- SIVOS : la secrétaire ne renouvellera pas son contrat et Madame THIVOLLE nous a informé de son souhait de démissionner du poste de Présidente.

Didier REY informe que la barrière de protection des logettes électriques du lotissement le Clos des Vergers est en cours de réparation.

Thomas VANNIER nous fait part de son inquiétude quant à l'organisation du SIVOS suite aux annonces faites précédemment.

Philippe MABRU demande qui est éligible au poste de président(e) du SIVOS. M. Le Maire lui répond que selon les statuts cela devrait être lui mais que cela va être très compliqué de prendre ce poste.

Camille THETE demande quelle va être la suite. Monsieur le Maire lui répond qu'il doit étudier tout ces points avec Mme THIVOLLE.

La date du prochain conseil est fixée au 24 février 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, Le Maire, lève la séance à 21 h 40.

**La Secrétaire de Séance**  
**Magali ROBERT**



**Le Maire,**  
**Franck CALAS**

